



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions liberales : montant des pensions

Question écrite n° 50770

Texte de la question

M Francois-Michel Gonnot attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur les problemes extremement graves qui se posent actuellement au regime de retraite conventionnel Avantage social vieillesse gere par la caisse autonome de retraite des medecins francais. Les recettes de ce regime sont partiellement a la charge des caisses d'assurance maladie. Depuis 1984, elles sont maintenues a un niveau insuffisant par le refus des pouvoirs publics de proceder a la revalorisation reguliere de la cotisation prevue lors de sa transformation obligatoire. Jusqu'a present, le paiement des retraites a pu etre effectue par des prelevements dans les reserves qui sont maintenant epuisees. Le 4 juillet dernier, le ministre a refuse une nouvelle fois de revaloriser la cotisation. Il a egalement refuse peu apres de reconsiderer cette decision, et de recevoir les presidents des syndicats representatifs de la profession medicale et de la caisse autonome de retraite des medecins francais. En consequence, et faute d'une autre solution, ceux-ci viennent de decider que la part de retraite versee en 1992 et correspondant au regime Avantage social vieillesse ne sera servie que dans la limite de 55 p 100 des allocations du regime. Il est evident que cette nouvelle seme la consternation chez les medecins retraites qui, apres avoir cotise toute leur vie, voient ainsi leur retraite reduite de moitie. Il souhaiterait connaitre les mesures urgentes qu'il compte prendre pour remedier a cette situation, dont le Gouvernement assume la responsabilite et qui lese des dizaines de milliers de retraites.

Texte de la réponse

Reponse. - Le regime dit « des avantages sociaux de vieillesse » (ASV), qui assure des prestations supplementaires de vieillesse aux praticiens et auxiliaires medicaux conventionnes, connait actuellement d'importants problemes. Le Gouvernement a decide de remettre a l'ensemble des parties prenantes, les gestionnaires du regime, les presidents des caisses nationales d'assurance maladie, les presidents des syndicats medicaux, le rapport etabli par l'inspection generale des affaires sociales. Ce rapport confirme les graves difficultes de financement auxquelles doit faire face ce regime, qui assure le troisieme etage de la pension des professions de sante. Il met egalement en valeur « le niveau exorbitant des rendements pratiques tres imprudemment » par celui-ci. Il est cependant precise a l'honorable parlementaire que les pensions liquidees seront garanties et que des mesures seront prises rapidement pour redresser la situation de ce regime et en assurer la perennite.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot Francois-Michel](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50770

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : affaires sociales et integration

Ministère attributaire : affaires sociales et integration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4860